
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la Salle communautaire du 771 chemin de la Beauce le 6 décembre 2016, à compter de 20h00.

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Bruno Napert, Claude Lacasse et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Ghislain Beauregard.

Absence motivée du conseiller Pierre St-Louis et du maire monsieur Daniel Plouffe.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire suppléant, Ghislain Beauregard, constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016-12-205

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de documents :
 - i) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
 - d) FQM – Renouvellement de l'adhésion
 - e) Calendrier 2017 des séances du Conseil – Adoption
 - f) Avis de motion projet de Règlement n° 301 : Taxation 2017
 - g) Règlement n° 289-1 modifiant le règlement n° 289 concernant le règlement général de la bibliothèque– Adoption
 - h) Budget 2016 – Appropriation du surplus accumulé non affecté
 - i) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018 – Remplace la résolution 2016-10-171
 - j) Renouvellement de l'adhésion à l'UMQ
 - k) Chalet des loisirs – Préparation des documents d'appel d'offres SEAO – Mandat
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a) Rapport du représentant
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant

- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport du représentant
- 10- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 11- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
- 12- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
- 13- AUTRES DOSSIERS
- 14- CORRESPONDANCE
- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2016 – ADOPTION

2016-12-206

Il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016

La directrice générale mentionne qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

b) Lecture et adoption des comptes

2016-12-207

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2016 au montant de 121 785.60 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 6 décembre 2016 au montant de 121 785.60 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de documents :

- i) Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour l'année 2015, lequel a été approuvé par le MAMOT suivant une communication en date du 16 novembre 2016.

d) FQM – Renouvellement de l’adhésion

2016-12-208

CONSIDÉRANT le rôle de la Fédération québécoise des municipalités dans la défense des intérêts des municipalités qui en sont membres et le soutien de la Fédération par des activités de formation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D’ADHÉRER à la Fédération québécoise des municipalités pour l’année 2017 et d’autoriser le paiement de 1 036,91 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

e) Calendrier 2017 des séances du Conseil – Adoption

2016-12-209

CONSIDÉRANT que l’article n°148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017, qui se tiendront le premier mardi du mois, sauf exception, et qui débiteront à 20h00 :

10 janvier	7 février	7 mars	4 avril
2 mai	6 juin	4 juillet	1 ^{er} août
5 septembre	3 octobre	14 novembre	5 décembre

QU’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

f) Avis de motion projet de Règlement n° 301 : Taxation 2017

2016-12-210

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvette Savaria qu’à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le projet de règlement n° 301 concernant le règlement de taxation 2017 de la Municipalité de Calixa-Lavallée. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

g) Règlement n° 289-1 modifiant le règlement n° 289 concernant le règlement général de la bibliothèque– Adoption

2016-12-211

CONSIDÉRANT QU’un règlement interne pour l’utilisation des services offerts de la bibliothèque a été approuvé par le conseil suivant résolution du 4 novembre 2014 ;

CONSIDÉRANT QUE l’ajout d’un service de prêts de sacs « Mission Agent Biblio » nécessite la modification du règlement ;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Claude Lacasse, et résolu unanimement :

D’ADOPTER le règlement n° 289-1, modifiant le règlement n° 289 concernant le règlement général de la bibliothèque.

ADOPTÉE

h) Budget 2016 – Appropriation du surplus accumulé non affecté

2016-12-212

CONSIDÉRANT qu’un montant de 60 000 \$ avait été budgété au niveau des équipements sportifs dans notre budget 2016 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne recevra aucun montant en subvention de quelque façon que ce soit dans l'année en cours représentant ce montant ;

CONSIDÉRANT que des dépenses en équipements sportifs et autres ont été effectuées représentant approximativement ce même montant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

DE puiser un montant de 60 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté pour couvrir les dépenses faites tout au long de l'année 2016.

ADOPTÉE

i) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018 – Remplace la résolution 2016-10-171

2016-12-213

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

TRAVAUX RÉALISÉS :

Revêtement mécanisé :	92 950 \$
Reprofilage des fossés :	22 700 \$
Lignage des routes :	2 230 \$
Total :	117 880 \$

ADOPTÉE

j) Renouveau de l'adhésion à l'UMQ

2016-12-214

CONSIDÉRANT que la cotisation annuelle pour l'année 2017 est de 176,00 \$ plus taxes soit un montant total de 202,36 \$;

CONSIDÉRANT que l'adhésion au Carrefour du capital humain (CCH) représente un coût de 500,00 \$ plus taxes soit un montant total de 574,88 \$ et que cette adhésion est facultative ;

CONSIDÉRANT l'importance des dossiers actuellement en négociation avec le gouvernement du Québec et la position de l'UMQ dans ces négociations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2017 sans toutefois adhérer au CCH.

ADOPTÉE

k) Chalet des loisirs – Préparation des documents d'appel d'offres SEAO – Mandat

2016-12-215

CONSIDÉRANT le besoin d'obtenir les documents nécessaires à joindre au plan du futur Chalet des loisirs afin de placer un appel d'offres sur le Site électronique d'appel d'offres (SEAO) ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par ADN Architectes en date du 1^{er} novembre au montant de 1 950.00 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Lacasse, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu unanimement :

DE MANDATER la firme ADN Architectes pour la production des documents nécessaires, à joindre au plan du futur Chalet des loisirs afin de placer l'appel d'offres au niveau du SEAO et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tout document requis.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria nous informe, qu'au niveau de la Régie de police, qu'un nouvel outil « Texto 911 » a été mis sur pied pour les personnes ayant des troubles de la parole, de surdité et de cécité.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe qu'un appel a été logé au Ministère des transports pour leur signaler les lampadaires défectueux sur le viaduc de l'autoroute 30 – que de la pierre a été épanchée sur la rue Berthiaume.

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria mentionne qu'il n'y a rien à signaler.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport du représentant

Monsieur Bruno Napert mentionne qu'il n'y rien à signaler.

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous signale que le calendrier 2017 des collectes sélectives a été publié – qu'une entente a été conclue entre la MRC et St-Antoine-sur-Richelieu en ce qui a trait à l'écocentre – ainsi que les heures d'ouverture des différents écocentres, à savoir : secteur Contrecoeur fermé pour l'hiver et pour le secteur de Varennes, ouvert du jeudi au samedi de 8h00 à 1600.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Monsieur Pierre St-Louis étant absent, on mentionne qu'il n'y rien à signaler.

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Monsieur Claude Lacasse nous rappelle la Fête de Noël du 10 décembre et que l'on peut se procurer les billes au bureau de poste jusqu'au 7 décembre.

13- AUTRES DOSSIERS

Rien à ce point.

14- CORRESPONDANCE

Réception d'une lettre du Gouvernement du Québec, Cabinet du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, confirmant la réception de notre résolution 2016-11-197 intitulée : Réfection de la chaussée montée Labonté.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire suppléant ouvre une période de questions pour le public.

- On questionne sur l'admissibilité des Calixoises et Calixois au niveau de la clinique médicale de Varennes.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-12-216

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Ghislain Beauregard
Maire suppléant

Suzanne Francoeur
Directrice générale et Secrétaire-trésorière